

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
au titre de l'année 2025**

ARRETE N° : ARH-25-051

Le maire de Neuville sur Sarthe,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n° DEL-21-044 du 19 octobre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le maire Neuville sur Sarthe après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : ATSEM Ppal 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Camille GUILLON	ATSEM Ppal 2 ^{ème} classe

Proportion homme / femme des agents promovables *		
Total	Hommes	Femmes

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
0		1

Avancement au grade de :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel

Proportion homme / femme des agents promovables *		
Total	Hommes	Femmes

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le maire/président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Neuville sur Sarthe,
Le 04 juillet 2025,

Le maire,
Véronique CANTIN

Pour M^{me} le Maire
et par délégation
Le Directeur Général



[Handwritten signature in blue ink]

Notifié le

Signature de l'agent

Publié le 04/07/2025